



PROTINVEST asbl

INVESTMENT PROTECTION

Domaine de L'Orée du Bois

33, rue de l'Europe

L-7225 BERELDANGE

Tél : + 352 621 450 159

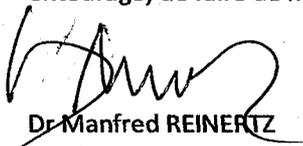
Fax : +352 45 35 05

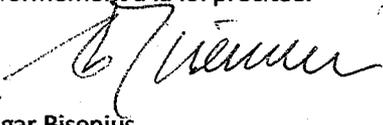
COMMUNIQUE DE PRESSE DU 13.09.2015

PROTINVEST a été mis en cause par le Ministre Monsieur Etienne Schneider lors d'une discussion «Background» sur RTL Radio le 12 septembre 2015 pour malveillance.

En la matière PROTINVEST persiste et réitère sa position bien connue, qui se base sur la loi du 25 juillet 1990 concernant le statut des administrateurs représentant l'Etat ou une personne morale de droit public dans une société anonyme, adapté le 25 août 2006, pour y inclure aussi les membres du directoire et du conseil de surveillance d'une société nommés par le Gouvernement, qui mentionne notamment que « les émoluments leur revenant sous quelque forme que ce soit, sont touchés par l'Etat ou la personne morale de droit public qui les a fait désigner; il appartient au gouvernement en conseil ou à l'organe dirigeant de la personne morale de droit public d'arrêter les indemnités à allouer à ces administrateurs pour l'accomplissement de leur mission ».

Ceci dit PROTINVEST n'a plus rien à ajouter, la loi étant claire, et Monsieur Schneider au lieu de s'offusquer, ferait mieux de verser tous ses émoluments touchés et retenus indument durant la période où il ne fut pas Ministre, à l'Etat, conformément aux dispositions légales en vigueur. Et d'inciter toutes les autres personnes concernées (hauts fonctionnaires et politiciens de son entourage) de faire de même, conformément à la loi précitée.


Dr Manfred REINERTZ
Président


Edgar Bisenius
Secrétaire général

PROTINVEST Asbl

Dixt Renert: „ Sinn se emol an der Chamber, dann hun se et an der Hand, se keiren op hir Millen, sech d' Buren all vum Land“